

Information à l'attention des utilisateurs des données

Paris, le 10 février 2022

Dossier suivi par : DESMS – Pôle allocation budgétaire

Objet : Synthèse nationale des coûts à la place des établissements et services médico-sociaux (ESMS) entre 2017 et 2020 à partir des documents comptables et budgétaires transmis à la CNSA

La présente note expose la méthode de calcul et les principaux résultats des estimations nationales des coûts à la place (hors éléments exceptionnels et non reconductibles) par catégorie d'ESMS à partir des données issues des documents comptables et budgétaires, transmis de manière dématérialisée par les ESMS sur les plateformes ImportCA et ImportERRD de 2017 à 2020. Les résultats figurent dans le fichier « Coutplace_national_ERRD&CA_2017à2020.xlsx ».

La CNSA propose dans ce fichier Excel de mieux cerner le niveau des coûts des ESMS par catégorie, dans le champ des personnes âgées ou en situation de handicap, et en distinguant les principales modalités d'accueil (« Avec places d'internat » vs « Sans place d'internat »).

Ce fichier est composé de quatre onglets :

- 1. Lisez_moi : Méthode et mode de calcul de l'indicateur ;
- 2. Dictionnaire_catégorie_ESMS : Glossaire des catégories d'ESMS ;
- 3. Cout_pl_horsexcept_nat_2020 : Coût annuel par place des ESMS par catégorie et modalité d'accueil en 2020 ;
- 4. Cout_pl_horsexcept_nat_2019 : Coût annuel par place des ESMS par catégorie et modalité d'accueil en 2019 ;
- 5. Cout_pl_horsexcept_2017à2020 : Coût annuel par place des ESMS par catégorie et modalité d'accueil de 2017 à 2020 et taux d'évolution global sur quatre ans.

Méthode

Sources de données utilisées

L'indicateur est calculé sur le total des charges tous financeurs confondus (et non pas celles liées uniquement au forfait soins), hors éléments exceptionnels et non reconductibles, à partir des bases brutes issues des comptes administratifs (CA) dans le champ des personnes en situation de handicap (PH) 2017, 2018, 2019 et 2020 et des états réalisés des recettes et des dépenses (ERRD) 2018, 2019 et 2020. Cette présentation globale est basée uniquement sur la comptabilité financière sans retraitement.

Concernant les ERRD sur l'année 2017, la base comprenait un type de cadre supplémentaire (cadre transitoire) qui n'est plus en vigueur depuis 2018. C'est pourquoi les coûts à la place en 2017, pour les ESMS ayant déposé un ERRD, sont calculés à partir des bases 2018 et des années N-1 disponibles dans ces cadres.

Les données utilisées pour les places sont le nombre de places installées renseigné dans la base FINESS (fichier national des établissements sanitaires et sociaux).

Retraitements effectués

Les comptes 628, 687 et 787 ont été corrigés pour prendre en compte les comptes secondaires si le montant du compte principal est nul pour le modèle état réalisé des charges et des produits (ERCP) et pour harmoniser la présentation entre les types ERRD complet, ERCP et cadre transitoire (exemple : compte 628 décliné pour certains types de cadres en comptes 6281, 6282, 6283, 6284, 6286, 6287 et 6288). Les nouveaux comptes apparus d'une année à l'autre ont été intégrés au calcul de l'indicateur.

La variable modalité d'accueil a été calculée à partir des cadres ERRD et CA et corrigée pour les structures qui n'ont pas d'accueil en internat, c'est-à-dire les services, ou dont la modalité d'accueil ne correspond pas à de l'internat, c'est-à-dire les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les centres d'accueil familial spécialisés (CAFS), les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et les unités d'évaluation de réentrainement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS).

Coût à la place hors éléments exceptionnels et non reconductibles

- = [Charges groupe I + Charges groupe II
- + Charges groupe III (hors c/67, c/6815, c/6816, c/686, c/68725, c/6874 et c/6876)
- Produits groupe II
- Produits groupe III (hors c/77, c/781, c/786, c/78725, c/7874 et c/7876)]

/Nombre de places installées (selon base FINESS)

Points d'attention quant à la méthode utilisée pour le calcul des coûts à la place

Certains gestionnaires procèdent au regroupement de données de plusieurs établissements lors du remplissage de l'ERRD : un ESMS identifié par un FINESS géographique (FINESS ET) peut ainsi contenir les données agrégées de plusieurs ESMS ayant chacun un FINESS ET. De tels regroupements peuvent conduire à majorer le coût à la place en sous-estimant le nombre de places installées, la base FINESS ne tenant pas compte des regroupements effectués sur l'ERRD.

Nous n'avons pas mis en place de contrôle *a posteriori* sur les comptes de charges et de produits : il existe donc une dizaine d'ESMS avec des coûts à la place négatifs dans la base, du fait vraisemblablement d'erreurs dans le remplissage des ERRD et des CA.

Points d'attention sur le périmètre retenu

Depuis 2020, la CNSA a élargi le périmètre aux ESMS financés exclusivement par les conseils départementaux.

Les EHPAD commerciaux sont exclus de cette estimation compte tenu du format du cadre de présentation de l'ERRD simplifié, qui n'incorpore pas les données relatives à l'activité hébergement.

Seules sont représentées les catégories d'établissements et services médico-sociaux ayant un taux d'exhaustivité par rapport à la base FINESS au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 supérieur à 20 %. Malgré cette exclusion, le nombre d'établissements ou services est parfois peu élevé pour certaines catégories. En dessous de 10 unités statistiques, les données sont à utiliser avec prudence.

Enfin, si un FINESS géographique est présent sur les deux types de cadre CA et ERRD pour un même exercice donné, nous avons retenu uniquement l'ERRD.

Estimateurs utilisés

Nous proposons ici une analyse descriptive nationale par catégorie et par modalité d'accueil « avec ou sans place d'internat ». Les estimateurs retenus sont la médiane, la moyenne pondérée, les déciles et le rapport interdécile.

- La médiane représente la valeur centrale qui sépare en deux parties égales notre échantillon ;
- Les déciles sont les valeurs qui partagent la population étudiée en dix parties égales : le premier décile sépare les 10 % inférieurs des données, et le neuvième décile sépare les 90 % supérieurs des données ;
- Le rapport interdécile met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la population.

Le taux d'évolution global mesure la variation des coûts à la place sur l'ensemble de la période dans notre étude sur quatre années (entre 2017 et 2020). Il est obtenu en faisant le produit de tous les coefficients multiplicateurs moins un (le coefficient multiplicateur est égal au taux d'évolution calculé entre deux années plus un).

Description de l'échantillon

Les éléments de synthèse portent ainsi sur les CA et les ERRD de 12 923 ESMS en 2020 (soit 60 % de l'offre nationale du champ étudié), de 13 168 ESMS en 2019 et de 8 273 ESMS qui ont déposé un CA ou un ERRD sur les quatre années, répondant aux besoins d'une population mixte, personnes handicapées et personnes âgées.

En 2020, l'échantillon est composé de 3 242 services (dont 1 215 services prenant en charge des enfants handicapés, 680 services prenant en charge des adultes handicapés et 1 347 services de soins infirmiers à domicile – SSIAD – et services polyvalents d'aide et de soins à domicile – SPASAD) et de 9 681 établissements (dont 1 693 structures prenant en charge des enfants handicapés, 3 481 ESMS prenant en charge des adultes handicapés et 4 507 EHPAD).

42 % des structures pour enfants handicapés de notre panel sont des services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), 34 % des instituts médico-éducatifs (IME), 11 % des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), 5 % des établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés (EEAP) et 4 % des instituts d'éducation motrice (IEM).

Les établissements pour enfants handicapés les moins nombreux dans notre échantillon sont ceux qui sont spécialisés dans la prise en charge des enfants en situation de handicap auditif (2 %), des enfants en situation de handicap visuel (1 %) et des établissements pour enfants expérimentaux (1 %).

26 % des structures pour adultes handicapés de notre panel sont des ESAT, 20 % des maisons d'accueil spécialisées (MAS), 14 % des établissements d'accueil médicalisé ou ex-foyers d'accueil médicalisé (EAM et ex-FAM), 12 % des foyers de vie pour adultes handicapés (FVAH), et 9 % sont des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).

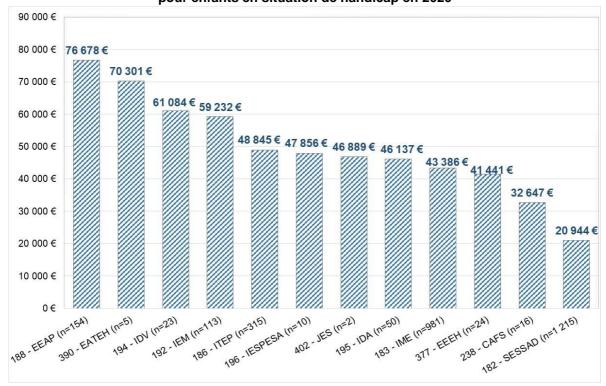
Les établissements pour adultes handicapés les moins nombreux (inférieurs à 1 % de l'échantillon) sont les établissements et services médico-sociaux de préorientation (ESPO, ex-CPO), les établissements et services médico-sociaux de réadaptation professionnelle (ESRP, ex-CRP) et les UEROS.

Coût annuel par place (hors éléments exceptionnels et non reconductibles) dans les établissements et services accueillant des enfants en situation de handicap

En 2020, le coût moyen par place (hors éléments exceptionnels et non reconductibles) dans les établissements pour enfants en situation de handicap est égal à 47 600 euros, et la médiane est égale à 45 546 euros.

10 % de ces structures pour enfants ont un coût par place (hors éléments exceptionnels et non reconductibles) inférieur à 28 715 euros, et 10 % ont un coût par place (hors éléments exceptionnels et non reconductibles) supérieur à 84 232 euros.

Graphique 1 – Coûts moyens à la place hors éléments exceptionnels et non reconductibles, triés par montant décroissant, selon les catégories d'ESMS pour enfants en situation de handicap en 2020



Source : CNSA – ImportCA et Import ERRD 2020 – ESMS pour enfants en situation de handicap (PH) ; FINESS – Nombre de places installées

Seules sont représentées les catégories d'établissements et services médico-sociaux ayant un taux d'exhaustivité par rapport à la base FINESS au 31/12/2020 supérieur à 20 %.

À noter : en dessous de 10 unités statistiques, les données sont à utiliser avec prudence.

Dans les établissements qui accueillent des enfants en situation de handicap, le coût moyen par place (hors éléments exceptionnels et non reconductibles) est très variable : le coût moyen varie entre 32 647 euros dans les CAFS et 76 678 euros dans les EEAP, et le coût médian s'établit entre 32 415 euros dans les CAFS et 74 018 euros dans les EEAP.

Les coûts à la place sont significativement plus élevés dans les établissements avec un accueil majoritairement en internat et qui accueillent des enfants atteints d'une déficience motrice importante ou de polyhandicap.

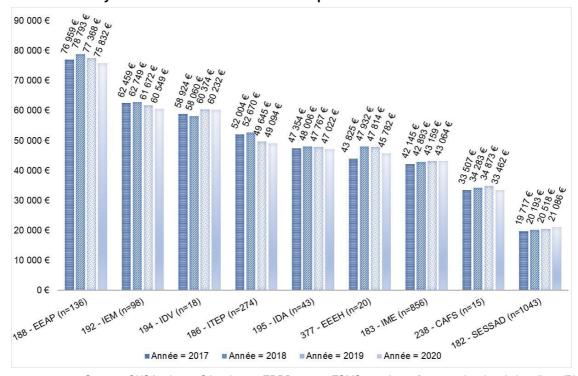
Dans les ESMS pour enfants handicapés les plus nombreux dans notre échantillon et ayant transmis leur document comptable entre 2017 et 2020, on observe que :

- Le coût moyen des IME a augmenté de 2,31 % sur quatre ans (entre 2017 et 2020, n=856), et leur coût médian a augmenté de 1,79 % sur quatre ans ;
- Le coût moyen des ITEP a diminué de 5,73 % sur quatre ans (entre 2017 et 2020, n=274), et leur coût médian a diminué de 5,89 % sur quatre ans;
- Le coût moyen des EEAP a diminué de 1,75 % sur quatre ans (entre 2017 et 2020, n=136), et leur coût médian a augmenté de 1,46 % sur quatre ans ;
- Le coût moyen des IEM a diminué de 3,48 % sur quatre ans (entre 2017 et 2020, n=98), et leur coût médian a diminué de 2,42 % sur quatre ans.

Dans les SESSAD, le coût moyen par place observé en 2020 est égal à 20 944 euros et le coût médian par place à 18 805 euros.

Le coût moyen des SESSAD a augmenté de 6,85 % sur quatre ans (entre 2017 et 2020, n=1 043), et leur coût médian a augmenté de 4,97 sur quatre années.

Graphique 2 – Évolution des coûts moyens à la place, hors éléments exceptionnels et non reconductibles, selon les catégories d'ESMS pour enfants en situation de handicap, ayant transmis leur document comptable entre 2017 et 2020



Source : CNSA – ImportCA et Import ERRD 2020 – ESMS pour les enfants en situation de handicap (PH) ; FINESS – Nombre de places installées.

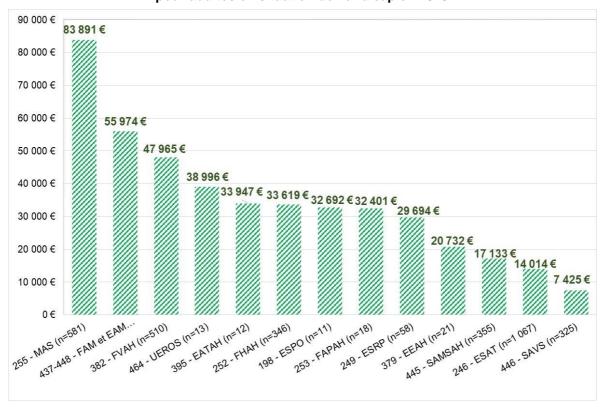
Coût annuel par place (hors éléments exceptionnels et non reconductibles) dans les établissements et services accueillant des adultes en situation de handicap

Remarque préliminaire: Les coûts moyens et médians à la place des FAM/EAM sont sous-estimés en 2017 et 2018. En effet, ces établissements sont financés à la fois par l'assurance maladie pour la partie soins et par le département pour la partie hébergement. Toutefois, en 2017 et en 2018, une part importante des FAM/EAM ont déposé uniquement leurs charges et produits imputables à la section assurance maladie. À partir de 2019, la majorité des FAM/EAM ont déposé l'ensemble de leurs charges et produits imputables à l'assurance maladie et au département. Cela explique la très forte augmentation des coûts moyens et médians entre 2017 et 2020.

En 2020, le coût moyen par place (hors éléments exceptionnels et non reconductibles) dans les établissements pour adultes en situation de handicap est égal à 34 833 euros, et la médiane est égale à 32 960 euros.

10 % de ces structures pour adultes ont un coût par place (hors éléments exceptionnels et non reconductibles) inférieur à 12 188 euros, et 10 % ont un coût par place (hors éléments exceptionnels et non reconductibles) supérieur à 86 451 euros.

Graphique 3 – Coûts moyens à la place, hors éléments exceptionnels et non reconductibles, triés par montant décroissant, selon les catégories d'ESMS pour adultes en situation de handicap en 2020



Source : CNSA – ImportCA et Import ERRD 2020 – ESMS pour les adultes en situation de handicap (PH) ; FINESS – Nombre de places installées.

Seules sont représentées les catégories d'établissements et services médico-sociaux ayant un taux d'exhaustivité par rapport à la base FINESS au 31/12/2020 supérieur à 20 %.

À noter : en dessous de 10 unités statistiques, les données sont à utiliser avec prudence.

Dans les établissements qui accueillent des adultes en situation de handicap, le coût moyen par place est très variable : il varie entre 14 014 euros dans les ESAT (12 915 euros de coût médian) et 83 891 euros dans les MAS (79 891 euros de coût médian).

Les coûts à la place sont significativement plus élevés dans les MAS et les FAM/EAM qui proposent un hébergement en internat pour adultes handicapés gravement dépendants. Les MAS accueillent des personnes un peu plus dépendantes que la population hébergée en FAM/EAM.

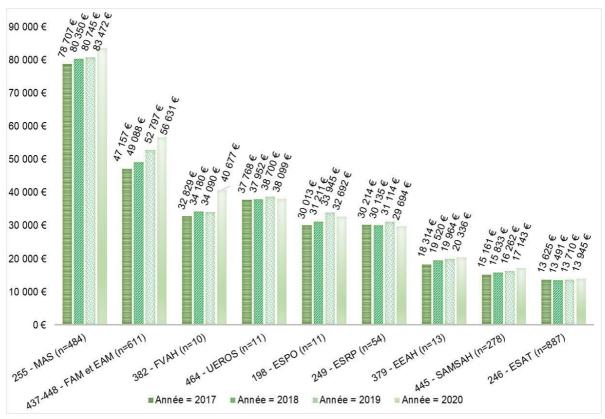
Dans les ESMS pour adultes handicapés les plus nombreux dans notre échantillon et ayant transmis leur document comptable entre 2017 et 2020, on observe que :

- Le coût moyen des ESAT a augmenté de 3,12 % sur quatre ans (entre 2017 et 2020, n=887),
 et leur coût médian a augmenté de 2,29 % sur quatre ans ;
- Le coût moyen des MAS a augmenté de 5,06 % sur quatre ans (entre 2017 et 2020, n=484),
 et leur coût médian a augmenté de 5,89 % sur quatre ans.

Dans les SAMSAH, le coût net moyen par place observé en 2020 est égal à 17 133 euros, et le coût médian par place à 17 364 euros.

Le coût moyen des SAMSAH a augmenté de 12,36 % sur quatre ans (entre 2017 et 2020, n=278), et leur coût médian a augmenté de 21,45 % sur la même période.

Graphique 4 – Évolution des coûts moyens à la place, hors éléments exceptionnels et non reconductibles, selon les catégories d'ESMS pour adultes en situation de handicap, ayant transmis leur document comptable entre 2017 et 2020



Source : CNSA – ImportCA et Import ERRD 2020 – ESMS pour les adultes en situation de handicap (PH) ; FINESS – Nombre de places installées.

Seules sont représentées les catégories d'ESMS ayant un nombre d'ESMS supérieur à 9.

Coût annuel par place (hors éléments exceptionnels et non reconductibles) dans les EHPAD

En 2020, le coût moyen par place (hors éléments exceptionnels et non reconductibles) dans les EHPAD (hors établissements privés commerciaux) est égal à 42 705 euros, et la médiane est égale à 45 411 euros.

10 % de ces EHPAD ont un coût par place (hors éléments exceptionnels et non reconductibles) inférieur à 29 231 euros, et 10 % ont un coût par place (hors éléments exceptionnels et non reconductibles) supérieur à 53 284 euros.

Le coût moyen des EHPAD a augmenté de 13,21 % sur quatre ans (entre 2017 et 2020, n=2 454), et leur coût médian a augmenté de 12,54 % sur quatre ans.

Coût annuel par place (hors éléments exceptionnels et non reconductibles) dans les services accueillant des adultes en situation de handicap et des personnes âgées (mixte)

En 2020, le coût moyen par place (hors éléments exceptionnels et non reconductibles) dans les SSIAD et les SPASAD est égal à 13 523 euros, et la médiane est égale à 13 168 euros.

10 % de ces services ont un coût par place inférieur à 10 417 euros, et 10 % ont un coût par place supérieur à 16 103 euros.

On observe que:

- Le coût moyen des SSIAD a augmenté de 1,16 % sur quatre ans (entre 2017 et 2020, n=912), et leur coût médian a augmenté de 3,03 % sur quatre ans ;
- Le coût moyen des SPADAD a augmenté de 6,46 % sur quatre ans (entre 2017 et 2020, n=39), et leur coût médian a augmenté de 7,13 % sur quatre ans.